

## **REUNION DU VENDREDI 30 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le trente janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Allouagne s'est réuni à la Mairie, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur André HENNEBELLE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt quatre janvier deux mil quinze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

\* \* \*

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes Michèle DEBOUT, Francine LHOMME et Sonia PINES, Mrs Francis BREHON, Alain BERTRAND et Daniel ROUGÉ, excusés.

Secrétaire : Mme Betty LEPRETRE

\* \* \*

### **ORDRE DU JOUR**

- N° 2015 - 01    AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ET CONTRATS RELATIFS AUX INTERVENANTS POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DOUCHES POUR LE CLUB DE FOOT.
- N° 2015 - 02    SOLLICITATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DOUCHES POUR LE CLUB DE FOOT.
- N° 2015 - 03    TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS.
- QUESTIONS DIVERSES

\* \* \*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux propositions de délibérations sont déposées dans leur pochette.

\* \* \*

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie intégrale du procès verbal de la réunion du lundi 29 décembre 2014, aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### **N° 2015-01 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS ET CONTRATS RELATIFS AUX INTERVENANTS POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DOUCHES POUR LE CLUB DE FOOT.**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de construction de vestiaires douches pour le club de foot, et sollicite l'autorisation de signature des conventions et contrats des intervenants suivants :

Architecte : M Karol MAJEWSKI 2064 Chemin de Jérusalem 62110 HENIN-BEAUMONT

Bureau de contrôle: (*Missions : contrôle thermique, SPS, contrôle technique*) BUREAU-VERITAS 122 Rue Denis Papin Zal Saint Amé 62800 Liévin

Bureau d'étude béton : MOST 22 Rue des Caillouis 62890 ZOUAFQUES

Géomètre : SELARL BOGAERT et Associés 6 rue du Fossé Cave 62190 LILLERS

Jean-Jacques VERSTRAETEN : Sur quels critères ont été effectués ces choix ?

Le Maire : Ces choix ont été effectués dans l'urgence : Bureau Veritas est intervenu cet été pour le chantier des toilettes de l'école, l'Architecte a accepté cette courte mission qui consiste à établir le permis de construire, le géomètre est un bureau local et pour ce qui est du Bureau d'étude béton, c'est quelqu'un que je connais personnellement.

Christophe CHEVALIER : Lors de la cérémonie des vœux, vous avez présenté les plans des vestiaires, j'aurais souhaité une réunion de concertation plutôt que d'être mis devant un fait accompli.

Le Maire : J'ai fait l'esquisse moi-même pour pouvoir la montrer aux responsables du foot. En négociant avec eux pour le terrain d'entraînement derrière la salle des sports, on peut régler le problème des inondations. J'ai obtenu l'accord des propriétaires des terrains voisins que l'on doit traverser ouf ! Ces travaux seront réalisés conjointement avec les services de la CAL et Stop Inondations a approuvé la démarche. Ce terrain appartient à la commune et le club de foot est d'accord pour les travaux. La date limite du dossier de sollicitation de subvention était fixée au 26 janvier, mais le Sous-Préfet nous a accordé une semaine supplémentaire. Cette démarche n'a été faite dans le dos de personne, il fallait agir.

Christophe CHEVALIER : Même dans l'urgence on peut envoyer un petit mail ou créer une commission sur un sujet spécifique.

Le Maire : J'aurais aimé que tu me présentes des plans par exemple. On vous a proposé au début de participer aux commissions mais vous avez refusé.

Christophe CHEVALIER : Vous essayez de régler des problèmes internes. Pour ma part, je suis inscrit aux commissions 4 & 5, ne soyez pas de mauvaise foi.

Le Maire : Vous n'avez jamais visité les vestiaires actuels. On a fait les choses dans l'ordre que l'on a pu.

Jacques POUQUET : Pour parler concrètement, peut-on voir les plans ?

Pascale GOUILLART : Voici des photos des douches actuelles et le plan des futurs vestiaires.

Le Maire : C'est un plan réfléchi qui sera proposé à l'architecte. Les vestiaires seront situés dans un angle perdu de la parcelle sur une superficie de 180 M<sup>2</sup>. Sur le reste du terrain, il y a possibilité de faire deux terrains de tennis. Au préalable, il aurait fallu choisir un architecte parmi 3, en procédant ainsi on gagne une année pour réaliser les travaux. Il n'a jamais été question d'éviter quelqu'un. Cette réponse vous convient-elle Monsieur CHEVALIER ?

Christophe CHEVALIER : Je tiens à vous rappeler que si des vestiaires ne sont pas construits, l'équipe rétrograde d'une division.

Déborah LASSALLE : Ces travaux seront-ils réalisés en régie ?

Le Maire : Oui.

Déborah LASSALLE : Qu'en sera-t-il de la garantie décennale ?

Le Maire : Le bureau choisi va contrôler tous les travaux. La toiture sera en pente, ce qui ne nécessite aucun entretien.

Christophe CHEVALIER : Quels seront les matériaux utilisés ?

Le Maire : En bois, à l'extérieur recouvert d'enduit, ce bâtiment va se confondre dans la nature.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 21 voix pour et 2 abstentions

Autorise le Maire à signer les conventions et contrats des intervenants susnommés.

Christophe CHEVALIER sollicite une interruption de séance pour se concerter avec les membres de l'autre opposition.

Le Maire accepte et interrompt la séance.

Gaëlle LEROY et Déborah LASSALLE quittent la salle en compagnie de Christophe CHEVALIER, Ginette BEAUCAMPS reste à la table du conseil.

Après quelques minutes, les personnes reviennent, la séance reprend.

**N° 2015-02 : SOLLICITATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DOUCHES POUR LE CLUB DE FOOT.**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de construction de vestiaires douches pour le club de foot,

Pour un montant total estimé à 252 584.17 € HT correspondant aux devis et estimations joints au dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R :

<u>Architecte</u> :	4 480. 00 €
<u>Montant des travaux</u> :	132 816. 17 € H.T
<u>Main d'œuvre</u> :	105 623. 00 €
<u>Honoraires</u> du Géomètre :	1 250. 00 € H.T
<u>Bureau de contrôle</u> :	5 616. 00 € H.T
<i>(Missions : contrôle thermique, SPS, contrôle technique)</i>	
<u>Bureau d'étude béton</u> :	2 800. 00 € H.T

Le Maire : La somme de 105 523. 00 € est déjà budgétisée dans la masse salariale et les dépenses vont être réparties sur deux exercices comptables.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : Quand sera versée la subvention ?

Le Maire : Dès que la notification de l'attribution nous sera parvenue, elle sera budgétisée, elle sera versée à l'issue des travaux.

Jacques POUQUET : Que vont devenir les vestiaires actuels ?

Le Maire : On pourrait y voir des ateliers d'art plastique, par exemple, car c'est réellement un lieu pour du travail intellectuel.

Déborah LASSALLE : Le taux de 25 % est-il un maximum ?

Le Maire : C'est le taux fixé par la préfecture pour les dossiers relatifs aux affaires sportives.

Déborah LASSALLE : La main d'œuvre est-elle insérée dans la subvention ?

Le Maire : Tout à fait. Il nous a fallu travailler dur pour monter le dossier de subvention.

Christophe CHEVALIER : Les dossiers relatifs aux sports sont classés en 3° catégorie de priorité.

Le Maire : On peut se considérer en 1° catégorie car cela nous permettra indirectement de lutter contre les inondations.

Christophe CHEVALIER : Pourquoi n'avez-vous pas établi un dossier de subvention pour la lutte contre les inondations ?

Le Maire : Parce que c'est la CAL qui fait les travaux.

Christophe CHEVALIER : Je salue le fait de ne pas recourir à l'emprunt, toutefois je souhaiterais que vous fournissiez le plan de financement.

Le Maire : Ce plan a été déposé, on a bon espoir que l'équipe ne descende pas, on va prendre le temps de réfléchir.

Christophe CHEVALIER : De nombreux Maires déposent des dossiers.

Le Maire : Oui, mais il y en a de plus dégourdis que les autres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention

- Adopte le projet qui lui est présenté,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- Arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat D.E.T.R : 25 % soit 63 146. 04 €

Subvention Conseil Général : 0 %

Subvention Conseil Régional : 0 %

Subvention Agence de l'Eau : 0 %

Part revenant au maître d'ouvrage :

Emprunt : 0 €

Fonds propre : 189 438. 13 €

Autres : 0 €

La recette sera inscrite à l'article 1341.

### **N° 2015 - 03 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS.**

Le Maire explique que cette participation demandée aux associations ne le serait qu'à partir de la deuxième utilisation, qu'elle ne concerne que les week-ends, du vendredi au dimanche, et qu'une remise de 55 % sur le tarif des particuliers est effectuée.

Déborah LASSALLE : A Divion les particuliers payent plus cher et sont donc prioritaires.

Coralie COURBOIS : Certains points n'étaient pas respectés comme le matériel, le nettoyage. Beaucoup de communes procèdent ainsi : gratuit la 1<sup>o</sup> fois, payant ensuite. J'ai fait l'estimation du coût d'utilisation de la salle des fêtes, c'est 250 € à chaque fois, chiffre que l'on va essayer de faire baisser.

Deborah LASSALLE : Beaucoup d'associations utilisent la salle le week-end.

Coralie COURBOIS : De plus en plus, ce qui complique l'organisation du personnel de nettoyage.

Christophe CHEVALIER : Quel est le montant annuel des recettes pour la salle des fêtes.

Coralie COURBOIS : On vous le communiquera

Christophe CHEVALIER : La salle des sports restera t'elle gratuite pour les associations ?

Coralie COURBOIS : Le but est de réorganiser l'utilisation des locaux, si on loue la salle des sports on ne fait plus de sport

Le Maire : Si on arrive à réanimer les associations sportives, la salle sera encore plus utilisée.

Jacques POUQUET : Elle est déjà très prise.

Sur la proposition du Maire,

L'assemblée décide,

Par 20 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions :

- Par année civile, la première utilisation de la salle des fêtes par les associations d'Allouagne est gratuite. A partir de la 2<sup>o</sup> utilisation, durant les week-ends, il sera demandé une participation financière. Pour les associations extérieures les tarifs restent inchangés.

- Une remise de 55 % sera effectuée sur le tarif référentiel, d'un montant de 330 € pour un habitant de la commune, soit 148. 50 euros.

Les associations sont tenues de rendre les locaux et le matériel en parfait état de propreté.

Cette recette sera inscrite au budget primitif en section de fonctionnement à l'article 752.

Questions de Christophe CHEVALIER

1) Suite aux articles parus dans les journaux, pouvez-vous nous indiquer si la société TTI va rester ou non dans les locaux actuels ?

Le Maire : L'avocat de T.T.I a de nouveau fait reporter la séance, mais c'est la dernière fois, vous le verrez dans le journal dans une quinzaine de jours.

Christophe CHEVALIER : Le contrat de bail de 1 000 € a t'il été signé ?

Le Maire : Non, avec l'ancienne municipalité il avait été négocié un contrat révocable pour 500 M<sup>2</sup>. Je lui ai proposé un bail dérogatoire sur 2 ans qui protège les deux parties, il a été d'accord pour payer le loyer, puis il a systématiquement reporté le rendez-vous. Il est finalement venu le 25 mai 2014 et a déclaré qu'il ne signerait rien. Pour exemple, l'entreprise Acces Eco, qui a le même domaine d'activité que T.T.I, paye un loyer à Monsieur FONTAINE. Pour la commune cela représente un manque à gagner, en effet c'est 84 mois d'occupation non payés, pas d'eau ni aucune taxe locale.

Jacques POUQUET : Nous avons eu une réunion avec lui, il n'avait aucune volonté d'aboutir, ça n'a été qu'un long monologue en anglais.

Le Maire : Nous avons pris un avocat, la procédure est en cours. Dans 15 jours ça devrait être jugé.

2) Qu'en est-il des résultats de l'étude portant sur l'enfouissement des câbles électriques ?

Le Maire : Le rendez-vous avec Monsieur BALLESTER du cabinet BETCO a été reporté, mais celui-ci a bien avancé sur le dossier. Nous ferons un point dès ce lundi pour finaliser l'A.P.S, préparer l'implantation des lampadaires ainsi que le lancement de l'appel d'offres pour fin mai.

Christophe CHEVALIER : Des habitants ont reçu des documents à signer. On leur dit qu'ils n'ont rien à payer mais que les travaux vont être pris en charge par la collectivité, et donc par les contribuables.

Le Maire : Le formulaire permet qu'on soit sûrs que les habitants acceptent les travaux à effectuer en domaine privé. Ces travaux vont être en partie subventionnés par la FDE62.

3) Quelle importance accordez-vous aux commissions municipales ?

Le Maire : Je suis 100 % pour les commissions. La commission qui travaille sur les problèmes des personnes âgées fonctionne très bien. Il y aura des réunions de commissions en 2015.

Christophe CHEVALIER : Je n'ai pas été informé de la réunion de la commission qui s'occupe de l'établissement du calendrier des fêtes.

Le Maire : Je vous prie de nous excuser, c'est une erreur de notre part.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE MAIRE LEVE LA SEANCE